



TERRE  
SOLIDAIRE



Union  
syndicale  
**Solidaires**

M. Alexandre Bompard  
Président-directeur général  
Groupe Carrefour  
93 avenue de Paris  
91300 Massy

Paris, le 6 mars 2025

## Objet : liens du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne

Monsieur le Président-directeur général,

En décembre 2022, nous avons publié un rapport intitulé *Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne*<sup>1</sup>. Dans ce rapport, nous mettons en évidence le fait que le groupe Carrefour se compromettait avec la colonisation israélienne de la Palestine par son accord passé avec deux sociétés israéliennes, Electra Consumer Products et Yenot Bitan, fortement impliquées dans cette colonisation. Nous avons rappelé dans notre rapport que cet accord, dont la mise en œuvre a débuté à l'été 2022, est contraire aux obligations des entreprises en matière de droits humains et de respect du droit international humanitaire et qu'il est en contradiction avec la philosophie affichée par Carrefour en matière d'éthique et de droits humains.

Au-delà du fait que le groupe Carrefour se trouve lié à des sociétés partenaires très actives dans la colonisation, l'accord de franchise que vous avez signé vous implique directement dans la mesure où votre partenaire Yenot Bitan, devenu par la suite Carrefour Israël, possède des magasins dans au moins huit colonies<sup>2</sup> en territoire palestinien occupé, toutes ces colonies étant illégales au regard du droit international. Même si ces magasins ne portent pas l'enseigne Carrefour et semblent avoir cessé de vendre directement des produits de la marque Carrefour<sup>3</sup>, il reste que ce sont des magasins couverts par l'accord de franchise comme en témoigne le dernier Document d'enregistrement universel<sup>4</sup> destiné aux actionnaires de mai 2024 dans lequel il est précisé qu'Electra Consumer Products avait « signé un contrat lui interdisant de développer des magasins sous enseigne Carrefour dans les territoires palestiniens », ce qui permet donc en creux aux magasins situés dans les colonies de bénéficier de l'accord de franchise du moment que le logo de Carrefour n'est pas affiché.

Depuis la publication de notre rapport en décembre 2022, le groupe Carrefour a passé d'autres accords avec des sociétés israéliennes très impliquées dans la colonisation comme la banque Hapoalim qui est inscrite sur la base de données de l'ONU des 97 entreprises les plus complices de la colonisation et la société Juganu. D'autre part, début 2023, Carrefour Israël a contracté des emprunts auprès de

<sup>1</sup> Rapport « Les liaisons dangereuses du groupe Carrefour avec la colonisation israélienne », [https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/rapport\\_les\\_liaisons\\_dangereuses\\_du\\_groupe\\_carrefour\\_avec\\_la\\_colonisation\\_israelienne.pdf](https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/rapport_les_liaisons_dangereuses_du_groupe_carrefour_avec_la_colonisation_israelienne.pdf)

<sup>2</sup> Alfei Menashe, Ariel, Beit El, Kokhav Ya'akov, Ma'ale Adumim, Modi'in Ilit, Modi'in Maccabim Re'ut (quartier Maccabim), Neve Ya'akov

<sup>3</sup> Des observations partielles effectuées sur place au cours de l'été 2024 semblent confirmer que les produits Carrefour avaient été retirés, à ce moment-là, de plusieurs magasins Yenot Bitan situés dans des colonies

<sup>4</sup> [https://www.carrefour.com/sites/default/files/2024-03/Document%20d'enregistrement%20universel%202023%20\(PDF\)\\_7.pdf](https://www.carrefour.com/sites/default/files/2024-03/Document%20d'enregistrement%20universel%202023%20(PDF)_7.pdf)

quatre grandes banques israéliennes qui sont toutes inscrites sur la base de données de l'ONU, la banque Hapoalim déjà citée et les banques Leumi, Mizrahi Tefahot et Israël Discount Bank.

Nous vous rappelons que le 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice (CIJ) a indiqué dans un avis consultatif majeur<sup>5</sup> que les Etats ne doivent pas « *entretenir de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans le territoire palestinien* » et qu'ils doivent « *prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé* ». Cet avis formulé par la plus haute autorité judiciaire de l'ONU prohibe purement et simplement le commerce avec les colonies israéliennes et impose aux entreprises de leur pays respectif de cesser toute activité économique liée à la colonisation. Sans attendre les directives de l'État dont elles relèvent, les entreprises doivent répondre à leur obligation de devoir de vigilance, qui les oblige notamment à s'assurer que leurs activités n'enfreignent pas les droits de l'Homme.

Dans le contexte actuel marqué par une violence de plus en plus exacerbée de la part de l'armée et des colons israéliens contre la population civile en Territoire palestinien occupé<sup>(6)</sup> et par la probabilité de plus en plus forte et reconnue par la CIJ et les plus grandes ONG internationales et françaises qu'Israël commette un génocide à Gaza, il est de plus en plus insupportable à un grand nombre de citoyens et citoyennes, en France et dans le monde, que le groupe Carrefour maintienne et développe ses liens avec des entreprises complices de telles violations des droits humains. Nous demandons, à nouveau et avec la plus grande détermination, que le groupe Carrefour se retire de ces partenariats indécents.

Pour échanger sur ces questions et connaître vos éventuelles intentions sur la poursuite ou l'arrêt de vos partenariats avec des sociétés israéliennes complices et actrices de la colonisation, nous sollicitons une nouvelle rencontre, après celle que vous nous avez accordée en décembre 2022.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir nos salutations sincères.

Jérôme Bonnard, secrétaire national, Union syndical Solidaires  
Amar Lagha, secrétaire général, Fédération CGT du commerce et des services  
Sarah Lecoq, chargée de plaidoyer conflits et droits humains, CCFD-Terre Solidaire  
François Leroux, président, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine  
Boris Plazzi, secrétaire confédéral, CGT  
Nathalie Tehio, présidente, Ligue des droits de l'Homme  
Anne Tuillon, présidente, Association France Palestine Solidarité

### **Copie à :**

Mme Marianne Sabel, manager RSE, groupe Carrefour  
M. Bertrand Swiderski, directeur RSE, groupe Carrefour

---

<sup>5</sup> Cour internationale de Justice, avis consultatif du 19 juillet 2024, <https://www.icj-cij.org/index.php/fr/node/204160>